Nations Unies S/PV.5033



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5033e séance

Mardi 14 septembre 2004, à 10 h 20
New York

Président :	M. Yáñez-Barnuevo	(Espagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	États-Unis d'Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de la Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2004/710)

04-50866 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2004/710)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Istrabadi (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004), document S/2004/710.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, et de M. John Danforth, représentant des États-Unis d'Amérique, au nom de la force multinationale.

Je donne maintenant la parole à M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

M. Qazi (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de faire pour la première fois un exposé au Conseil depuis ma nomination en tant que Représentant spécial du Secrétaire général. Mon prédécesseur, le regretté Sergio Vieira de Mello, l'avait fait il y a tout juste un an. En rendant hommage à sa mémoire, je voudrais que ses collègues et lui-même qui ont fait le sacrifice ultime de leurs vies au service du peuple iraquien soient une source d'inspiration et un critère de référence pour mon équipe et pour moi-même. C'est réellement pour moi un grand plaisir et un immense privilège que la possibilité et la responsabilité m'ont été données de mettre en œuvre le mandat de l'ONU en Iraq, autant que les circonstances le permettront.

Je suis ici aujourd'hui pour présenter le premier rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/710). Ce rapport vise à faire aux membres du Conseil le point sur les activités des Nations Unies en Iraq depuis le dernier rapport du Secrétaire général du 5 août 2004 (S/2004/625). Il est centré sur les tâches prioritaires qui vous sont assignées dans la résolution 1546 (2004), en ce qui concerne particulièrement la Conférence nationale et la préparation des élections prévues pour janvier 2005. Il fait également le point sur les dispositions prises en ce qui concerne la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. Le rapport se passe dans une large mesure de commentaires, et je me limiterai donc à quelques brèves observations.

La dimension humaine tragique de la situation actuelle en Iraq s'est révélée à nous tous aujourd'hui avec la mort de près de 50 personnes dans un nouvel attentat à la bombe. Je condamne ces actes de violence dont les victimes principales sont des civils innocents. C'est un signe du regain du cycle vicieux de la violence qui met un frein au processus de reconstruction du pays. Améliorer la sécurité est une responsabilité collective que nous partageons tous.

Le 13 août 2004, je suis arrivé à Bagdad avec les membres de mon équipe, à la veille de la tenue de la Conférence nationale. Durant les 13 jours que j'ai passé à Bagdad, je me suis entretenu avec le Gouvernement iraquien et les dirigeants politiques, membres éminents de la société civile et représentants de la communauté diplomatique. Le retour en Iraq tant du Représentant spécial du Secrétaire général que du personnel international de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a été

chaleureusement salué. Je voudrais en particulier saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement intérimaire iraquien de son hospitalité et de son appui. Je voudrais également remercier la force multinationale de son appui.

La Conférence nationale, qui s'est tenue du 15 au 18 août 2004 dans le contexte de la crise de Najaf, a constitué pour moi un aperçu unique en son genre de la diversité et de la complexité du paysage politique iraquien. J'ai pris conscience tant de l'extraordinaire potentiel de la société iraquienne que des graves difficultés que le pays doit surmonter pour réaliser son potentiel.

Aux côtés du Président, du Premier Ministre et du Vice-Président de l'Iraq, j'ai eu l'honneur de prendre la parole à l'ouverture de la Conférence nationale au nom du Secrétaire général. J'ai exhorté les délégués siégeant à la Conférence à saisir l'occasion pour élire un Conseil national intérimaire représentatif qui aiderait à élargir et à renforcer le processus politique et qui permettrait au pays d'effectuer une transition réussie vers une démocratie constitutionnelle conformément au calendrier établi dans la résolution 1546 (2004).

Avant mon arrivée, l'ONU, en consultation avec le comité préparatoire de la Conférence nationale, avait encouragé une large participation à la Conférence et donné son avis sur un certain nombre de questions importantes, notamment les procédures régissant la préparation et la conduite des travaux de la Conférence, l'ordre du jour et la campagne médiatique de sensibilisation de l'opinion publique. On avait souligné que le Conseil national intérimaire devant être élu par la Conférence devait être le plus ouvert, divers et représentatif possible de façon à être crédible et efficace en vue de la préparation des élections nationales dont la tenue est prévue au plus tard le 31 janvier 2005.

Malgré les lacunes indubitables de la Conférence nationale, les distractions causées par la crise de Najaf et les conditions de sécurité très hostiles dans lesquelles la Conférence s'est tenue, la tenue de la Conférence nationale et l'élection du Conseil intérimaire national doivent être jugées comme un succès et un premier pas vers une entité politique plus participative, pluraliste et ouverte que celle que l'Iraq a autrefois connue. Si la Conférence a réuni plus d'un millier de délégués – dont 70 partis qui pris ensemble constitue une part importante de l'éventail politique iraquien – le fait est qu'un certain nombre de groupes communautaires, de petits partis et d'indépendants se sont sentis exclus. Certains groupes politiques importants ont choisi de ne pas participer. Les inciter à prendre part au processus politique et électoral devrait devenir la priorité absolue du Gouvernement iraquien.

Cela ne sera pas une entreprise facile, comme le montrent amplement les violences récentes à Najaf et à Koufa et les violences en cours à Bagdad, Fallujah, Ramadi, Samarra, Mossoul, etc. Le processus de transition est fragile. Il faut encore tenir aplanir politiquement et effectivement de graves divergences au sein de la société iraquienne. Le transfert de souveraineté au Gouvernement intérimaire ne s'est pas accompagné d'une amélioration de la sécurité. C'est là le défi principal auquel l'Iraq fait face aujourd'hui. Les victimes principales des violences en Iraq sont des civils iraquiens. Le climat de terreur reste inchangé.

Au bout du compte, la situation ne peut être résolue qu'au niveau politique. Cela confère une lourde responsabilité à toutes les parties. Ni la réconciliation nationale ni des programmes politiques spécifiques ne peuvent être couronnés de succès en recourant de manière excessive à la menace ou à l'emploi de la force. Tous les mouvements et les partis iraquiens doivent faire attention à ne pas perdre de vue leurs intérêts communs dans un Iraq uni, indépendant, prospère, stable, sûr et pacifique. C'est alors seulement qu'ils prendront la mesure de ce qu'ils ont à gagner en politiquement leurs divergences dans un esprit de compromis, aussi insurmontables que puissent paraître ces divergences aujourd'hui. Le Gouvernement intérimaire et le Conseil intérimaire portent à cet égard une responsabilité principale. Ils collaborent dans ce sens, mais ils auront besoin de toute l'assistance et de tous les encouragements possibles.

Dans la brève période qui précède les élections prévues, le processus politique devra être plus encore élargi pour inclure les partis et les mouvements enclins jusqu'ici, pour une raison ou pour une autre, à rester à l'écart ou qui se sont laissés séduire par la voie de la violence au lieu de rechercher le dialogue et la conciliation. C'est alors seulement que le processus politique commencera à refléter le large éventail des aspirations qui définissent la politique iraquienne et à recueillir les dividendes de la paix et de la sécurité auxquels aspire si ardemment le peuple iraquien. En tant que Représentant spécial du Secrétaire général, je

serai disposé à jouer tout rôle de facilitation que l'Organisation des Nations Unies est à même de jouer dans le processus politique et électoral, ainsi que dans les aspects humanitaire, reconstruction et développement du mandat de la MANUI.

Le processus de transition exigera de toutes les parties qu'elles aient en commun une vision nationale élargie, notamment en se mettant d'accord sur les étapes et objectifs ultimes du processus. La prochaine étape du processus de transition iraquien sera les élections. Il faut savoir que le processus électoral sera un processus iraquien, dirigé par les Iraquiens pour les Iraquiens. Il ne saurait en être autrement. Le peuple iraquien est en droit de s'attendre – et de fait s'attend – à ce que la Commission électorale indépendante iraquienne, le Gouvernement intérimaire et le Conseil national assument leurs responsabilités communes pour qu'il puisse participer pleinement et en toute sécurité à des élections crédibles et régulières comme prévu. À cet égard, le Gouvernement iraquien sera chargé d'assurer l'indépendance et l'autonomie financière de la Commission électorale iraquienne. Cela est crucial si nous voulons permettre à la Commission d'assumer ses responsabilités électorales envers le peuple iraquien.

La MANUI est résolue à assister et aider activement la Commission électorale iraquienne à gérer, conduire et surveiller un processus électoral iraquien régulier et crédible. Ce seront nécessairement les circonstances du moment, notamment le climat en matière de sécurité, qui détermineront la portée et l'ampleur des activités de la MANUI. La MANUI ne conduira ni ne gérera les élections iraquiennes. L'Iraq est un pays souverain doté d'un Gouvernement souverain et d'une Commission électorale indépendante. Mais la MANUI s'est vue confiée un mandat par le Conseil de sécurité et, par conséquent, est tenue, vis-à-vis du peuple iraquien, d'aider la Commission électorale iraquienne, à laquelle il incombe exclusivement d'organiser et de tenir un scrutin, en la conseillant et en lui fournissant un appui technique, une formation et des fonds. La composante électorale de la MANUI est déjà en train d'aider la Commission électorale iraquienne à préparer les élections nationales ainsi que d'autres élections qui doivent se tenir simultanément avant le 31 janvier 2005. Selon les circonstances, la MANUI fournira assistance et appui à la Commission du mieux qu'elle le pourra et avec la plus grande compétence.

De même, la MANUI continue à déployer un effort soutenu, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq, en vue d'aider les autorités iraquiennes à coordonner leurs activités de renforcement des capacités, d'assistance humanitaire, de reconstruction et de développement. La MANUI est également en contact notamment avec les autorités et la société civile iraquiennes pour promouvoir les droits de l'homme et la primauté du droit, et s'efforce de sensibiliser le public iraquien au processus de transition. Je voudrais ici rendre hommage au dévouement du personnel de la MANUI en Iraq et dans la région, notamment notre personnel local, qui continue de travailler dans des conditions très difficiles.

Toutes ces activités reflètent la nécessité d'une conception globale à long terme pour reconstruire l'Iraq – y compris sur le plan politique, de la sécurité, de l'ordre public et du développement socioéconomique, ainsi que sur le plan de l'octroi de droits. Pour réussir, l'Iraq aura besoin de l'appui constant de la communauté internationale, et j'attends avec intérêt l'issue constructive de la prochaine réunion des donateurs qui doit se tenir en octobre à Tokyo. Le dialogue régional en cours et la coopération actuelle entre l'Iraq et ses voisins sont également encourageants. Le développement de l'Iraq est autant dans l'intérêt de la région que le développement de la région est dans l'intérêt de l'Iraq.

Avec le déploiement de la MANUI à Bagdad, le drapeau bleu flotte une fois de plus en Iraq, bien que ce soit forcément dans la zone verte ou internationale. Les Iraquiens placent beaucoup d'espoir dans la MANUI. Pour nombre d'entre eux, l'implication de la MANUI dans le processus politique et électoral est une condition sine qua non pour sa crédibilité et son bon déroulement.

Il reste encore beaucoup à faire. Toutefois, les conditions de sécurité sont loin d'être propices au déploiement du personnel international de la MANUI en Iraq, sauf en nombres réduits. Il limite grandement les déplacements de la MANUI à la zone internationale ou verte, ce qui restreint la capacité d'interaction de la MANUI avec un éventail suffisamment large de la sphère politique iraquienne. Toutefois, la prudence s'impose. À chaque instant, la sécurité doit être le principe qui prime lorsqu'il s'agit de déterminer le nombre de personnels internationaux qui peut être déployé en Iraq. C'est la raison pour laquelle il sera

essentiel que les Iraquiens prennent en main leur processus politique.

En tant que chef de la MANUI et en tant que responsable désigné de la sécurité du personnel de la Mission, aussi bien local qu'international, la sécurité doit être ma préoccupation et mon obligation premières, voire exclusives. Elle doit être le principe de fonctionnement essentiel. Je voudrais ici remercier les autorités iraquiennes et la force multinationale pour la protection qu'elles nous fournissent à titre provisoire. Il est essentiel que l'on finalise le plus tôt possible les dispositions en matière de logistique et de sécurité nécessaires à nos opérations. L'Organisation des Nations Unies fait tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les efforts de la force multinationale à cet égard, ainsi que pour doter la MANUI de sa propre capacité interne en matière de sécurité.

Il importe toutefois que l'entité distincte de la force multinationale que le Conseil a chargée d'assurer la sécurité de notre présence en Iraq soit immédiatement constituée ou déployée avant le déploiement des unités de gardes de la MANUI. La nécessité d'une base juridique claire et nette pour obtenir et déployer des unités de gardes chargées d'assurer la protection des locaux des Nations Unies en Iraq est soulignée au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général (S/2004/710). Le Secrétaire général a l'intention très prochainement d'adresser une lettre au Conseil de sécurité à ce sujet, et je prie le Conseil de bien vouloir examiner ladite lettre dès qu'il le pourra.

Je terminerai en disant que le processus de transition iraquien doit se dérouler dans un laps de temps assez court. Un certain nombre d'étapes doivent encore être franchies avant la tenue des élections nationales constitutionnelles, avant la fin de l'an prochain. La communauté internationale doit mettre tout en œuvre pour aider les Iraquiens. Il ne faut épargner aucun effort pour améliorer le climat en matière de sécurité. Il faudra un climat de sécurité acceptable pour qu'il y ait une progression sur le plan politique. De même, un processus politique global, soutenu et proactif, mêlant dialogue, esprit de conciliation et volonté de compromis, augmentera les chances d'une baisse significative de la violence et d'une amélioration des conditions de sécurité.

Mon bref premier séjour à Bagdad m'a convaincu que les Iraquiens aspirent désespérément à la paix et à l'autonomie dans leur propre pays. Ils ont le talent et la volonté de persévérer pacifiquement sur la voie qui mène vers ces objectifs. Ils pensent que l'ONU peut grandement contribuer à réaliser leurs espoirs. Ils apprécient le fait que, malgré une situation hostile en matière de sécurité, l'ONU retourne à Bagdad. Par conséquent, bien que des préoccupations en matière de sécurité entravent nécessairement mon action, je me ferai le devoir, en tant que Représentant spécial du Secrétaire général, de ne pas décevoir les Iraquiens. La MANUI fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer le Gouvernement et le peuple iraquiens dans leurs entreprises de reconstruction politique et économique de leur pays.

Dans l'accomplissement de mon mandat en Iraq, je suis très conscient du fait que j'avance sur la voie tracée par M. Lakhdar Brahimi, avec l'assistance et la compétence de M. Jamal Benomar. La lucidité de M. Brahimi a permis de promouvoir le processus politique en vue de rétablir la normalité en Iraq.

Dans les mois à venir, l'appui constant du Conseil de sécurité sera d'une importance cruciale pour poursuivre la transition de l'Iraq en s'appuyant sur le travail accompli jusqu'à présent. J'espère que le processus de consultation et d'interaction avec le Conseil se poursuivra alors que nous passons à une autre étape de l'application de la résolution 1546 (2004). Je compte travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement intérimaire iraquien et le Conseil national, les partis et les mouvements politiques iraquiens, les dirigeants d'entreprises iraquiens, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles et la société civile et les groupes de défense des droits de l'homme, ainsi qu'avec les pays voisins, les pays de la région et les pays donateurs, pour aider à la création d'un climat propice au développement et au processus politique de l'Iraq.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Qazi, de son exposé très complet.

Je donne à présent la parole à M. John Danforth, représentant des États-unis d'Amérique, qui prendra la parole au nom de la force multinationale.

M. Danforth (États-unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial, M. Qazi, pour son rapport très convaincant et, au-delà

de cela, pour le travail louable que lui et ses collègues accomplissent pour le peuple iraquien.

C'est pour moi un plaisir de rendre compte au Conseil de sécurité des progrès accomplis et des efforts consentis par la force multinationale, en application de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Les activités dont je parlerai montrent que la force multinationale, en collaboration étroite avec le Gouvernement intérimaire iraquien, demeure résolue à œuvrer en faveur d'un Iraq sûr, stable et démocratique. Aujourd'hui, mon exposé portera sur quatre grands domaines. Premièrement, j'évoquerai la situation actuelle en matière de sécurité en Iraq. Deuxièmement, je parlerai des efforts consentis conjointement par la force multinationale et par le Gouvernement iraquien en vue de renforcer et de déployer les forces de sécurité iraquiennes. Troisièmement, je parlerai des efforts en cours pour reconstruire l'infrastructure de l'Iraq. Enfin, je parlerai de nos espoirs et de nos attentes, en ce qui concerne la participation future de l'ONU à la reconstruction de l'Iraq.

Les observations que je ferai aujourd'hui seront un résumé de la situation, mais nous avons aussi distribué un rapport écrit plus long, qui est disponible sur notre site Web. Il sera publié en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2004/730.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, je voudrais évoquer les événements terribles qui se sont produits au cours des 24 dernières heures avant de parler dans le détail des trois derniers mois. Ces événements mettent en avant ce qui reviendra comme un thème dans mes observations. La situation en matière de sécurité est fragile, les attaques sont persistantes et il continue d'y avoir des pertes en vies humaines. Il y a des revers, et nous devons le reconnaître. Mais cela ne fait que renforcer notre détermination.

La force multinationale est composée de troupes fournies par plus de 30 pays. Les pays autres que les États-Unis ont fourni des effectifs qui s'élèvent à environ 23 000 personnes. Travaillant en étroite collaboration avec les forces de sécurité iraquiennes, ces hommes et ces femmes courageux déploient des efforts avec un professionnalisme admirable en vue d'améliorer la sécurité en Iraq.

Deux semaines après que le Gouvernement intérimaire iraquien pleinement souverain et indépendant a assumé ses responsabilités et son autorité, le 28 juin 2004, on a enregistré une forte baisse du nombre d'actes de violence dirigés contre les opérations de la force multinationale. Toutefois, dans les semaines qui ont suivi, les insurgés et les terroristes ont intensifié leurs attaques contre les représentants du Gouvernement, les entrepreneurs civils, les ressortissants étrangers et le peuple iraquien. Comme nous le savons tous, les forces anti-iraquiennes ont recouru à des tactiques horribles contre les civils. En août, largement après que la milice illégale Mahdi de Moqtada al-Sadr a repris son insurrection à Najaf et dans le quartier Al Thawra de Bagdad, les attaques contre la force multinationale se sont également accrues.

Face à ces défis lancés ouvertement au Gouvernement iraquien, la force multinationale a recouru à de nouvelles tactiques pour lutter contre l'insurrection et continue de former et de déployer les forces de sécurité iraquiennes. Pour vaincre les insurgés et les terroristes qui font preuve de ténacité dans leur détermination de saper le Gouvernement iraquien, il faut continuer de former et de déployer des forces de sécurité iraquiennes à un rythme accéléré. Dans ses efforts, la force multinationale coordonne étroitement ses activités avec le Gouvernement intérimaire iraquien.

S'agissant des forces de sécurité, je voudrais maintenant évoquer les efforts déployés conjointement par la force multinationale et par le Gouvernement pour mettre sur pied les forces de sécurité iraquiennes. Les forces de sécurité iraquiennes relèvent du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur. Les forces relevant du Ministère de la défense sont l'Armée iraquienne, notamment la Garde nationale iraquienne, la Force d'intervention, la Force chargée des opérations spéciales, la Force aérienne iraquienne et la Force de défense côtière. Au 10 septembre, le Ministère de la défense comptait 231 000 membres des forces de sécurité qui avaient été affectés ou qui étaient en cours de formation. Les forces de sécurité iraquiennes relevant du Ministère de l'intérieur jouent un rôle essentiel dans la sécurité nationale. Ces forces comprennent le Service de police iraquien, la Force d'intervention civile et le Département chargé du contrôle des frontières.

Les effectifs de la police iraquienne s'élèvent à présent à 86 000 personnes. Nous sommes en train de former les membres de la force d'intervention civile et de la force d'intervention rapide, ainsi qu'une force de

protection des dignitaires. L'objectif est d'avoir 135 000 policiers bien équipés et hautement motivés une fois que les efforts de formation auront pris fin. Le Département chargé du contrôle des frontières a engagé 14 000 membres de la police des frontières, l'objectif étant d'en embaucher 32 000. Outre ces forces relevant des Ministères de la défense et de l'intérieur, les autres ministères disposent d'un Service de protection des installations, qui compte environ 74 000 hommes.

Il reste encore beaucoup à faire, et les insurgés se montrent persistants dans leurs attaques contre le Gouvernement intérimaire iraquien, ses forces de sécurité, la population iraquienne et tous ceux qui cherchent à aider et à reconstruire le nouvel Iraq. Il est prioritaire de former des dirigeants compétents pour toutes ces forces, et ce n'est pas toujours facile.

Nous cherchons tout particulièrement à aider le Gouvernement iraquien dans ses efforts destinés à instaurer un sentiment de responsabilité et de professionnalisme au sein des forces iraquiennes et nous sommes optimistes s'agissant d'obtenir de bons résultats. La Garde nationale iraquienne a par exemple fait un excellent travail ces dernières semaines, en luttant bravement contre les insurgés. Le travail de la police iraquienne s'est également grandement amélioré depuis avril. Mais il reste encore beaucoup à faire.

S'agissant du développement de l'infrastructure, un Iraq stable et paisible nécessite davantage que des forces de sécurité et de police bien formées et bien équipées. Il faut également pouvoir mettre en place une nouvelle infrastructure et créer des possibilités économiques pour le peuple iraquien. À cette fin, les forces affectées à la force multinationale, notamment le personnel des affaires civiles, se sont employées à remettre en état les services essentiels pour le peuple iraquien. Les unités du génie ont par exemple contribué au rétablissement du courant aux niveaux d'avant le conflit dans l'ensemble de l'Iraq, bien que les événements d'hier indiquent que le maintien de ces services de base continue de représenter un problème. Elles ont réparé de nombreux ponts, ports, routes et voies ferrées. Elles ont construit des écoles, des hôpitaux, des bureaux de poste et autres édifices publics. Des unités médicales ont mis sur pied des programmes de vaccination pour les enfants. Le personnel des affaires civiles collabore chaque jour avec les Iraquiens pour les aider à construire les structures nécessaires à une société démocratique. La force multinationale sera également disponible pour assurer la sécurité lors des prochaines élections iraquiennes.

S'agissant du rôle de l'ONU, si nous constatons de véritables progrès en ce qui concerne les efforts consentis par la force multinationale en vue de fournir les moyens d'avoir un Iraq libre et stable, je dois dire en toute franchise que de grands problèmes demeurent. Nous estimons que l'ONU jouera un rôle important dans les efforts visant à relever ces défis. La résolution 1546 (2004) attribue à l'ONU un rôle clef pour ce qui est de conseiller et d'aider les Iraquiens en vue des prochaines élections nationales. La Loi administrative transitoire exige que les élections se tiennent au plus tard en janvier 2005. Je voudrais dissiper tout doute là-dessus : nous sommes déterminés à respecter ce calendrier.

La résolution 1546 (2004) envisage également la création d'une entité distincte sous le commandement unifié de la force multinationale avec pour seule mission d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. Je crois parler au nom de tous les États Membres en disant que nous continuons d'être horrifiés et mortifiés par l'attentat du 19 août 2003. Avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Qazi, et les 35 membres dévoués du personnel qui sont à présent sur le terrain, je peux affirmer que les États-Unis et la force multinationale restent déterminés à œuvrer avec la communauté internationale pour veiller à ce que les besoins de l'ONU en matière de sécurité soient satisfaits. Mais pour que cet effort soit couronné de succès, il doit bénéficier d'un soutien international. J'exhorte fortement les États Membres à contribuer à l'avenir de l'Iraq en fournissant une aide financière et des soldats pour assurer la sécurité à l'ONU en Iraq.

Il est essentiel d'agir dans les temps, surtout au moment où nous préparons les prochaines élections, qui devront se tenir au plus tard le 31 janvier 2005. Ensemble, nous aiderons le Gouvernement iraquien à permettre à son peuple de franchir cette importante étape.

Avec la mise en place d'une autorité dirigeante par le Gouvernement intérimaire de l'Iraq, une nouvelle ère a commencé pour le peuple iraquien. Mais si le nouveau Gouvernement bénéficie d'un vaste soutien populaire, ce transfert du pouvoir n'a pas mis fin aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Les insurgés et les terroristes, qui sont bien armés,

restent déterminés à assassiner les dirigeants, à faire des otages et à attaquer la force multinationale et les forces iraquiennes. Seul l'état de droit, appuyé par des forces iraquiennes bien entraînées, étayé par une infrastructure et une économie robustes et dynamisé par des élections libres et régulières, pourra mettre en échec ceux qui veulent déstabiliser le pays.

Nous attendons avec impatience que l'ONU intensifie ses activités en Iraq, surtout dans les domaines favorisant le processus démocratique. Le Conseil peut compter sur la force multinationale, prête à œuvrer à cette fin aux côtés des Iraquiens et de l'ONU.

Le Président *(parle en espagnol)* : Je remercie l'Ambassadeur Danforth des renseignements détaillés qu'il vient de nous donner.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al-Istrabadi (Iraq) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais profiter de l'occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours ainsi que pour saluer les efforts déployés le mois dernier par votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Fédération de Russie. Je remercie tous les membres du Conseil de m'avoir accordé l'immense privilège de m'exprimer aujourd'hui devant le Conseil.

Depuis ma dernière venue ici, le 8 juin 2004, je puis dire que nous avons véritablement avancé sur la voie de la réintégration de l'Iraq au sein de la communauté des nations. Malgré la montée, jusqu'à des sommets jamais atteints auparavant, des violences visant à empêcher l'installation d'un gouvernement souverain, un tel gouvernement a été mis en place avant la date prévue dans la loi fondamentale provisoire d'administration de l'État iraquien au cours de la période transitoire. Conformément aux dispositions de l'annexe de cette même loi, une Conférence nationale s'est tenue en août et une Assemblée nationale provisoire a été constituée. L'Iraq n'a jamais eu, dans toute son histoire, de gouvernement plus représentatif que celui aujourd'hui en place, aussi bien de par sa composition ethnique et confessionnelle que de par le vaste éventail des idéologies et des convictions politiques de ses membres. Il s'agit bel et bien d'un gouvernement d'union nationale. En dépit des problèmes que le Conseil de sécurité connaît, nous reconstruisons pierre à pierre un État iraquien cohésif, approuvé par ses gouvernés.

Le Gouvernement intérimaire est principalement chargé d'assurer la tenue des élections, tel que requis dans la loi fondamentale provisoire d'administration de l'État iraquien et énoncé dans la résolution 1546 (2004). Comme par le passé, les terroristes sont résolus à l'empêcher. Les Iraquiens franchissant chaque étape dans les temps, en particulier maintenant, où nous avançons dans les préparatifs des élections, les terroristes savent que leurs jours sont comptés. C'est pourquoi ils s'emploient désormais avec frénésie à retarder les élections. Comment expliquer autrement les toutes dernières violences, en particulier les bombardements d'églises chrétiennes un dimanche soir, au moment même où des hommes, des femmes et des enfants s'adonnaient à prier Dieu ? Je ne saurais manquer également de parler des événements d'aujourd'hui. Ce n'est pas la première fois que ceux qui s'efforcent de reconstruire les infrastructures iraquiennes sont pris pour cibles. Tout comme ont échoué les efforts visant à dissuader les Iraquiens de participer à l'instauration de structures de sécurité, je suis convaincu que ces nouvelles tentatives se solderont aujourd'hui encore par un échec.

Ce sont sans aucun doute ces événements dont le Secrétaire général parle dans son rapport, qui porte essentiellement sur le climat d'insécurité. Illustrés par le meurtre abominable de Sergio Vieira de Mello, que j'ai eu le privilège de connaître et envers qui l'Iraq restera encore longtemps reconnaissant, ces événements sont incontestablement à l'origine de la réticence apparente de l'ONU et de certains pays à s'engager pleinement en Iraq. Or, l'un des buts tactiques des terroristes est justement de tenir l'ONU et le monde à l'extérieur de l'Iraq. Hélas, ils y sont déjà parvenus dans une certaine mesure.

C'est un fait, l'Iraq a besoin de l'appui technique des Nations Unies pour organiser ses élections. Nous le savons. L'ONU le sait. Les pays représentés à cette table et les autres le savent. Tout comme les terroristes. Ils sont déterminés à bloquer à tout prix cette assistance vitale. Il ne faut pas qu'ils réussissent.

Autre fait réel, le personnel des Nations Unies actuellement présent en Iraq est trop peu nombreux. Le Secrétaire général indique que l'effectif total des employés des Nations Unies est limité à 35. Or il faut que l'ONU l'augmente pour que ses équipes d'experts

en matière d'assistance électorale puissent travailler correctement. Il faut plus d'intervention que l'expertise administrative fournie jusqu'ici, tout aussi utile soit-elle. Un travail de titan nous attend, par exemple, avec l'installation de centres d'inscription électorale et l'établissement des listes d'électeurs. Tous les fils et toutes les filles de l'Iraq disséminés de par le monde veulent désespérément participer à ces élections. Il existe encore d'innombrables problèmes à étudier et à résoudre, pour lesquels les compétences et le savoir-faire de l'ONU sont indispensables. Il n'y a tout simplement personne d'autre vers qui nous puissions nous tourner, nul n'étant capable de faire mieux que l'ONU lorsqu'il s'agit d'organiser des élections crédibles et honnêtes dans les jeunes démocraties. Je me dois ici de féliciter l'Ambassadeur Qazi pour les efforts qu'il a déployés pendant son séjour en Iraq.

Certes, nous comprenons les inquiétudes suscitées par la situation en matière de sécurité. Nous supplions l'ONU, en tant qu'organe, d'intervenir en Iraq. Nous supplions également la communauté internationale : l'Iraq a besoin de vous aussi. Durant le peu de temps qui s'est écoulé depuis ma prise de fonctions ici, à New York, j'ai appris avec satisfaction que plusieurs pays avaient décidé, soit de fournir des forces de sécurité pour protéger les employés de l'ONU, soit de financer ce type d'opération. Nous sommes reconnaissants à ces pays, mais ce n'est pas assez. Nous prions instamment les autres pays d'octroyer des forces et des fonds pour aider à protéger le personnel des Nations Unies en Iraq. Bien sûr, c'est au Gouvernement iraquien que cette responsabilité et ce devoir de protection incombent en premier lieu, ainsi que l'énonce la résolution 1546 (2004). Conscients de ces exigences, l'Iraq a demandé à la force multinationale de l'aider à s'acquitter de ces obligations fondamentales. Mais la force multinationale conduit à présent des activités très différentes de celles qui seraient menées par la force de sécurité dont je viens de parler. Tel que nous voyons les choses, cette force aurait pour but et pour fonction de protéger le personnel des Nations Unies dans la conduite de ses activités essentielles pour aider les Iraquiens à organiser, sur tout le territoire de l'Iraq, des élections dignes de ce nom, équitables et régulières, probablement les premières du genre de toute notre histoire.

Je voudrais dire quelques mots sur le processus politique mené en Iraq dans les conditions de sécurité actuelles. Nous sommes résolus à reconstruire notre pays. Nous sommes résolus à ne plus jamais être sous la coupe d'un pouvoir autoritaire et oppresseur. Nous sommes résolus à ne plus jamais dépendre, contre notre gré, de dirigeants arrivés au pouvoir sans notre consentement. C'est dans ce but que notre Gouvernement a adopté une double stratégie pour faire face aux violences actuelles. D'un côté, nous sommes déterminés à empêcher toute ascension au moyen de la force armée sur la scène politique et, surtout, jusqu'au pouvoir. Quiconque essaiera de contrôler la scène politique iraquienne par la violence pour nous replonger dans la tyrannie se heurtera à des Iraquiens prêts à se battre pour l'en empêcher.

Par ailleurs, nous encourageons les personnes et les mouvements disposés à déposer les armes et à respecter l'état de droit et les termes énoncés par le Premier Ministre Ayad Allawi à prendre part au processus politique, à engager l'électorat iraquien dans le processus et à respecter les résultats des prochaines élections. Le Premier Ministre a entamé un dialogue avec des groupes qui, jusqu'à présent, ne se sont pas engagés dans le processus politique. Nous espérons qu'un grand nombre d'entre eux choisiront de se joindre à nous pour rebâtir l'Iraq, au lieu de continuer à entraver nos efforts.

Je voudrais faire une dernière observation, Monsieur le Président. Bien que l'Iraq dans son ensemble ne soit pas encore en paix – à cause essentiellement de l'intervention de militants et d'extrémistes religieux étrangers et de ce qui reste de l'ancien régime – les experts euro-américains qui avaient prédit une lutte interethnique ou interconfessionnelle dans l'Iraq de l'après-guerre se sont trompés. Quels que soient les autres problèmes que les Iraquiens connaissent actuellement, ils ne subissent pas une guerre civile comme celle qu'a connue l'ex-Yougoslavie. En dépit de cette erreur, nombre de ces mêmes experts appellent aujourd'hui à la dissolution de facto du pays sur une base ethnique et confessionnelle. Ils s'étaient trompés une première fois; et ils se trompent encore.

Il est révélateur qu'aujourd'hui, aucun Iraquien ne réclame le démembrement de l'Iraq. Nous sommes unis dans notre détermination à forger un Iraq fédéral, démocratique et unifié. Nous avons besoin de l'aide de tous les États Membres de l'Organisation pour réaliser ces objectifs. Les conséquences d'un échec sont trop graves – non seulement pour les Iraquiens, mais aussi

pour la région, voire pour le monde. Ceux qui sont assis à cette table aujourd'hui n'ont pas besoin de se voir rappeler l'importance stratégique de l'Iraq, ni les dangers que poserait un tel échec. Avec l'aide de l'ONU et la générosité des États Membres qui se sont associés au processus, nous nous engageons à tout faire pour atteindre notre objectif qui est de bâtir l'Iraq que j'ai décrit. Nous sommes sûrs de réussir.

Le Président (*parle en espagnol*) **:** Je remercie le représentant de l'Iraq des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et aux membres du Conseil de sécurité.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.